RESTRICTED

S/NGBT/17

8 mai 1996

(96-1844)

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Groupe de négociation sur les télécommunications de base

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 AVRIL 1996

1. Le Groupe de négociation sur les télécommunications de base a tenu sa dix-septième et dernière réunion le 30 avril 1996. L'ordre du jour figurait dans l'aérogramme WTO/AIR/320 du 24 avril 1996.

2. Le Président a invité le Directeur général à présenter la proposition qu'il avait faite au cours d'une réunion informelle antérieure concernant le projet de Quatrième Protocole annexé à l'Accord général sur le commerce des services et le projet de Décision sur les engagements concernant les télécommunications de base. Le Directeur général a déclaré qu'il avait trois objectifs à l'esprit lorsqu'il avait fait cette proposition: premièrement sauvegarder dans toute la mesure du possible les résultats déjà obtenus, même si le processus ne pouvait pas être parachevé tout de suite, deuxièmement préserver la valeur économique de la négociation en maintenant la date de mise en oeuvre au 1er janvier 1998 et troisièmement donner plus de flexibilité aux pourparlers en prévoyant une période d'un mois pendant laquelle les participants pourraient réexaminer leur position et compléter ou modifier les projets de listes actuels. Le Directeur général a dit qu'il espérait et escomptait que cela permettrait d'améliorer les offres existantes. En outre, il a suggéré que les membres du Groupe se donnent pour objectif commun de préserver et si possible d'améliorer ce qui avait déjà été obtenu. Cette proposition était fondée sur l'hypothèse que les meilleures offres présentées à ce jour seraient maintenues et, le cas échéant, gelées jusqu'au réexamen du printemps prochain. Le Directeur général a toutefois reconnu qu'il ne pouvait pas dicter le contenu des offres des pays, ni empêcher un participant de retirer purement et simplement son offre.

3. Le Directeur général a dit qu'il comprenait que les pays qui avaient envisagé l'adjonction des dispositions concernant les conditions de la concurrence, question qui avait fait l'objet de vives controverses dans les jours précédents, aient décidé de n'en rien faire. Les consultations sur cette question devraient sans doute continuer, mais on disposait à présent de plus de temps pour arriver à un arrangement. Enfin, le Directeur général a proposé que le paragraphe 2 du projet de Protocole, portant sur la période de réexamen, figure dans la Décision plutôt que dans le Protocole. Il a souligné que de l'avis du Secrétariat, le fait de placer cette disposition dans la Décision plutôt que dans le Protocole ne changeait rien d'un point de vue juridique; le droit de compléter ou de modifier les listes pendant la période de réexamen serait garanti dans un cas comme dans l'autre.

4. Au cours de l'examen du projet de Protocole révisé et du projet de Décision du Conseil, le Groupe est convenu de transférer ce paragraphe du Protocole dans la Décision et d'apporter certaines modifications à ces textes, notamment en ce qui concernait les dates du 15 janvier au 15 février fixées pour la période de réexamen.

5. Concernant la présentation des projets de listes définitives et des offres nouvelles ou révisées, le Président a annoncé que la Colombie avait présenté une nouvelle offre, ce qui portait le nombre

total des projets d'offres à 34.[1] En outre, la Côte d'Ivoire, le Pakistan, la République dominicaine, la Pologne, Hong Kong, la Suisse et l'Inde avaient présenté des versions révisées de leurs projets d'offres. Le nombre d'offres révisées était à présent de 21. Enfin, le Brésil, la Côte d'Ivoire, la Suisse et le Venezuela avaient indiqué que leurs offres devaient être considérées comme des listes définitives. Les délégations ci-après ont annoncé leur intention de présenter de nouvelles révisions: Australie, Canada, Hong Kong, Maroc, Mexique, Union européenne et ses Etats membres, Singapour, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis, Norvège, Islande, Japon, Argentine, Pérou et Hongrie. Concernant la participation à cette dernière réunion du Groupe de négociation, les participants à part entière étaient au nombre de 39[2] et les participants ayant le statut d'observateur étaient 24.[3]

6. Avant de clore son ultime réunion, le Groupe de négociation est convenu de transmettre au Conseil du commerce des services le rapport du Groupe de négociation sur les télécommunications de base (S/NGBT/18) comportant un appendice recensant les listes d'engagements et les listes d'exemptions de l'article II, ainsi que le texte du Quatrième Protocole annexé à l'Accord général sur le commerce des services et celui d'un projet de Décision sur les engagements concernant les télécommunications de base. Enfin, le Groupe a exprimé ses remerciements à son Président, M. Neil McMillan, pour la façon dont il avait dirigé les travaux et pour la contribution personnelle qu'il y avait apportée.

---

[1]Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Communautés européennes et leurs Etats membres, Corée, Côte d'Ivoire, Equateur, Etats-Unis, Hong Kong, Hongrie, Inde, Islande, Israël, Japon, Maroc, Maurice, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, République dominicaine, République slovaque, République tchèque, Singapour, Suisse, Thaïlande, Turquie et Venezuela.

[2]Argentine, Australie, Barbade, Brésil, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Communautés européennes et leurs Etats membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède), Corée, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Equateur, Etats-Unis, Hong Kong, Hongrie, Inde, Islande, Israël, Japon, Maroc, Maurice, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, République dominicaine, République slovaque, République tchèque, Singapour, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Venezuela.

[3]Afrique du Sud, Bolivie, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Costa Rica, El Salvador, Emirats arabes unis, Fédération de Russie, Guatemala, Honduras, Indonésie, Jamaïque, Lettonie, Madagascar, Malaisie, Myanmar, Nicaragua, Panama, République de Chine, Roumanie, Slovénie, Taipei chinois, Trinité-et-Tobago et Uruguay.